

2 au 13  
juillet 2016

TRANSAT QUÉBEC  
ST-MALO

En collaboration  
avec  
Ville de Lévis

UN ÉVÈNEMENT DE  
VOILE  
INTERNATIONALE  
QUÉBEC

## ANNEXE AUDIOVISUELLE : VIDÉO et PHOTO

### GÉNÉRALITÉS

- La 9<sup>e</sup> édition de la Transat Québec Saint-Malo, course hauturière reconnue, confirme sa place de grande classique transatlantique d'ouest en est, en équipage, sans escale, à destination de Saint-Malo en France;
- Depuis sa création en 1984, la Transat Québec Saint-Malo met en œuvre des moyens de production et des partenariats média afin de valoriser les performances sportives et les histoires de ces équipages;
- Poursuivant les actions initiées depuis 1984, tous les supports de diffusion actuels seront utilisés pour faire partager cette traversée au plus grand nombre d'audiences;
- La distribution des images de la course se fera toujours sur le principe de la non-exclusivité dans une optique :

#### a. Quantitative :

- chaînes hertziennes
- TNT
- câbles et satellites
- sites internet et mobiles et réseaux sociaux

#### b. Qualitative :

- Valorisation générale de l'épreuve et respect de l'éthique sportive.
- Valorisation et respect des coureurs, des armateurs et des commanditaires.
- Valorisation et respect des partenaires institutionnels et commerciaux de l'épreuve.
- Homogène (sans favoritisme ni parti pris).
- Internationale (en insistant sur les territoires d'origine des concurrents).
- Broadcast (techniquement compatible avec les normes TV internationales)

2 au 13  
juillet 2016

TRANSAT QUÉBEC  
ST-MALO

En collaboration  
avec  
Ville de Lévis

UN ÉVÉNEMENT DE  
VOILE  
INTERNATIONALE  
QUÉBEC

## VIDÉO

### 1 MANDAT

Tout comme en 2012, lors de la précédente édition de la Transat Québec Saint-Malo, les organisateurs (Voile Internationale Québec Inc., VIQ) ont mandaté GESTEV (ci-dessous «la Production») pour assurer la production exécutive de la Transat Québec Saint-Malo 2016.

#### Ce mandat couvre les missions suivantes :

- La production, la réalisation d'images vidéo de l'épreuve en étroite relation avec les concurrents et/ou leurs représentants avant, pendant et après l'épreuve.
- La mise en place des moyens techniques de distribution d'images, avec accès sécurisé aux images.
- La collaboration ou la coproduction avec l'ensemble des diffuseurs québécois, canadiens et étrangers, en relation avec le service de presse de la course.
- La défense des intérêts des ayants droit.

### 2 PRINCIPES ET MOYENS DE PRODUCTION MIS EN PLACE PAR « LA PRODUCTION »

- 2.1 Le format de tournage et de montage retenu pour l'ensemble de la course est 16 :9 HD.
- 2.2 Mise en place d'accord de diffusion avec TVA Sports et autres diffuseurs (à confirmer) afin d'optimiser la diffusion audiovisuelle de la course.
- 2.3 Référencement, par la Production, des systèmes vidéo embarqués de l'ensemble des concurrents à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016.
- 2.4 Mise en place d'un site FTP pour la réception d'images transmises par Inmarsat ou par tout autre système embarqué à partir du 10 juillet 2016.
- 2.5 L'adresse du site FTP sera communiquée à l'ensemble des équipages pour le 1<sup>er</sup> juillet 2016.
- 2.6 À partir du départ de la course et jusqu'au franchissement de la ligne par les concurrents: réception des images envoyées depuis le bord par les concurrents sur le site FTP de la Production (hors visioconférence).
- 2.7 À Québec, la Production tournera les préparatifs et le départ des concurrents.
- 2.8 À Québec, la Production pourra réaliser des sujets prêts à diffuser (PAD) sans commentaires à partir du 7 juillet. Ces sujets seront disponibles sur le site FTP.

2 au 13  
juillet 2016

TRANSAT QUÉBEC  
ST-MALO

En collaboration  
avec  
Ville de  
Lévis

UN ÉVÉNEMENT DE  
VOILE  
INTERNATIONALE  
QUÉBEC

- 2.9 Coproduction de la captation/diffusion en direct du départ, avec TVA Sports, partenaire média officiel de la Transat Québec Saint-Malo 2016.
- 2.10 Mise à disposition de 10 minutes de contenu avec son international tiré de la captation en direct du départ de la course à tous médias TV sous forme de News via le site FTP, libre de droits pour l'ensemble des diffuseurs pour diffusion en direct ou en différé.
- 2.11 La Production pourra réaliser un sujet PAD avec commentaires du départ le 10 juillet 2016
- 2.12 À l'arrivée à Saint-Malo, la Production tournera (dans la mesure du possible) l'arrivée des trois premiers concurrents de chaque classe.
- 2.13 À Saint-Malo, la Production pourra réaliser des sujets PAD sans commentaires. Ces sujets seront disponibles sur le site FTP.
- 2.14 Mise en place d'un site FTP à destination des médias accrédités, des partenaires de la course et de chaque concurrent. Ce site FTP restera ouvert deux mois après l'arrivée du dernier concurrent.

### 3 MOYENS DE PRODUCTION VIDEO DEMANDÉS AUX CONCURRENTS

- 3.1 Réaliser en format 16:9 HD avant la course et si possible avec les marquages officiels de la course, une banque d'images embarquées et aériennes, si possible dans différentes allures et dans différentes conditions météo.
- 3.2 **MULTI 50, IMOCA, ULTIME**
  - Disposer à bord de plusieurs caméras fixes ou mobiles avec fournitures (cartes, batteries, caisson étanche, chargeurs 12V) pour réaliser des prises de vue.
  - Disposer à bord d'au minimum un logiciel de montage et compression d'images et connaître les principes de pré-montage et d'envoi d'images en format compressé via le système de transmission existant à bord.
  - **Le format 16:9 HD 720 P/25 est impératif et obligatoire.** Le fichier généré doit avoir un débit interne d'au minimum 4 Mbits/sec.
  - Disposer à bord de son bateau de moyens de transmission Inmarsat ou tout autre système couverture globale (antennes fleet 250 ou 500, Bgan, Openport, etc.) permettant d'envoyer des images et des sons.
  - Disposer à bord d'un système de visioconférence avec possibilité de prises de vues extérieures ou intérieures, compatibles avec les standards utilisés par les médias.
  - Disposer pour ces visioconférences d'une solution de back-up via Skype avec l'ordinateur de bord et une caméra mobile.

2 au 13  
juillet 2016

TRANSAT QUÉBEC  
ST-MALO

En collaboration  
avec  
Ville de  
Lévis

UN ÉVÉNEMENT DE  
VOILE  
INTERNATIONALE  
QUÉBEC

### 3.3 CLASS 40, OPEN MONO & MULTI

- Disposer à bord au minimum d'une caméra mobile avec fournitures (cartes, batteries, caisson étanche, chargeurs 12V) pour réaliser des prises de vue. **Le format 16:9 est impératif.**
- Disposer à bord d'au minimum un logiciel de montage et compression d'images et connaître les principes de pré-montage et d'envoi d'images en format compressé via le système de transmission existant à bord.
- Disposer à bord de son bateau au minimum d'un moyen de transmission à couverture globale (Openport Iridium, fleet 150) permettant d'envoyer des images et des sons.
- Disposer à bord d'un système de visioconférence avec possibilité de prises de vues extérieures ou intérieures.
- Disposer pour ces visioconférences d'une solution de back-up via Skype avec l'ordinateur de bord et une caméra mobile.

### GLOBALEMENT

L'ensemble de la chaîne tournage, montage, compression, transmission à bord de chaque bateau devra être testé et validé avec la Production avant le 8 juillet. Elle devra être compatible avec les dispositifs de réception mis en place par la Production. Durant la totalité de l'épreuve, une *Hot Line* sera mise en place par Gestev pour répondre aux problèmes et interrogations des équipes embarquées sur le tournage et les transmissions. Les coordonnées de la *Hot Line* seront transmises ultérieurement.

### 4 OBLIGATIONS DES CONCURRENTS

- 4.1 Nommer pour l'ensemble de la course un responsable vidéo et un suppléant (uniquement 2 personnes) mandatés auprès de la Production. Ces personnes doivent être joignables aux heures de permanence de la Production (5h-23h EST/11h-5h CET), pendant toute la durée de la course, y compris les week-ends et jours fériés. (référence article 5.5).  
Ne conclure aucun accord d'exclusivité, commercial ou non, avec tout éditeur, producteur ou diffuseur, quel qu'il soit et quel que soit le support médiatique utilisé, durant une période comprise entre le 10 juillet 2016 et l'arrivée ou l'abandon du concurrent. On définit par accord d'exclusivité, le fait qu'un concurrent réserve en exclusivité des images à un diffuseur.

2 au 13  
juillet 2016

TRANSAT QUÉBEC  
ST-MALO

En collaboration  
avec  
Ville de Lévis

UN ÉVÉNEMENT DE  
VOILE  
INTERNATIONALE  
QUÉBEC

- 4.2 Signaler tout accord audiovisuel spécifique, non exclusif, au service de presse avant le départ de la course, dans un objectif d'information des fans de la course.
- 4.3 Remettre leurs banques d'images à la Production en format Haute Définition dès l'arrivée à Saint-Malo.  
Ces banques d'images seront livrées sous forme de fichier sur disque dur ou tout autre moyen de transmission adapté (pas de cassette) au format MXF OP1A HD. Il est entendu par les concurrents qu'il est de l'intérêt de tous, l'Organisation, les concurrents, leurs partenaires et fournisseurs, que ces banques d'images soient réalisées le plus tôt possible et les images communiquées sans tarder à la Production.
- 4.4 Participer aux séances de tournage organisées par la Production.  
À Québec et à Saint-Malo, les concurrents s'engagent auprès de la Production à se rendre disponibles, sur rendez-vous préalable, afin de réaliser les images nécessaires à la communication de la course.
- 4.5 Envoyer, pour les concurrents équipés du matériel nécessaire, via Inmarsat ou tout autre système de transmission, obligatoirement et exclusivement sur le serveur de réception de la Production, le plus souvent possible, des images vidéo exploitables par la Production pour diffusion "news", libres de droits de toutes chaînes, agences d'images, sites officiels et médias sociaux pendant l'épreuve
- 4.6 Répondre dans un délai raisonnable aux demandes médias de la course, notamment aux demandes de visioconférences, vacations radio et autres.
- 4.7 Prévenir le service de presse de la course, et la Direction de course, de toute information relevant de l'intérêt général de course et de sa médiatisation, données dans une entrevue ou une visioconférence, dans les deux heures qui suivent. Une adresse courriel sera communiquée ultérieurement pour ces correspondances.
- 4.8 Autoriser le partenaire média TV à installer à bord de leur bateau du matériel HF pour la phase de départ.
- 4.9 Accueillir à bord en priorité une équipe de tournage de la Production après le passage de la ligne d'arrivée, lors d'un arrêt technique ou après son abandon. Cette équipe aura pour mission de recueillir les premières images et les premiers sons du concurrent afin de les diffuser à tous les médias.

## 5 OBLIGATIONS DE L'ORGANISATION

2 au 13  
juillet 2016

TRANSAT QUÉBEC  
ST-MALO

En collaboration  
avec  
Ville de  
Lévis

UN ÉVÉNEMENT DE  
VOILE  
INTERNATIONALE  
QUÉBEC

- 5.1 Les concurrents seront autorisés, à communiquer directement en visioconférence avec tous diffuseurs ou média de leur choix pendant l'épreuve après en avoir informé l'Organisation et la Production.
- 5.2 L'autorisation laissée aux coureurs d'être contactés par des médias pour des visioconférences ne s'applique que dans le cadre strict de la visioconférence et de sa définition : « La visioconférence est caractérisée par la capacité de transmettre en temps réel et interactivement l'information visuelle et auditive (les images et le son) d'un site vers un ou plusieurs sites à distance et permet une communication synchronisée».
- 5.3 Hors de ce cadre strict, tout envoi d'images rentrera dans le cadre de l'article 4.2 de la non-exclusivité.
- 5.4 Par exemple, une séquence d'images, enregistrée avant transmission du bateau devra être envoyée exclusivement sur le serveur de la Production. De même pour une séquence qui n'est pas interactive.
- 5.5 La Production s'oblige à consulter le responsable vidéo (ou son suppléant) du concurrent lors de la réception des images de son bateau via Inmarsat ou d'un autre système embarqué des images envoyées par le concurrent. Un accès sécurisé pour les responsables communication des bateaux sera mis en place.

#### **Rappel du protocole :**

- Le responsable vidéo (ou son suppléant) du concurrent est informé (appel téléphonique ou sms) de la réception des images envoyées par son bateau sur le serveur de réception officiel Transat Québec Saint-Malo 2016/Gestev.
- Entre 05h et 23h (EST)/ 11h et 5h (CET), le responsable vidéo (ou son suppléant) a 90 minutes pour visionner et valider les images. Cette validation se fera par mail et/ou téléphone (appel ou sms). L'absence de réponse du responsable au bout de 90 minutes vaut comme un accord.
- Les images seront d'une part en basse définition pour permettre au responsable vidéo un visionnage rapide, d'autre part en haute définition pour téléchargement par les médias.

## **6 DROITS D'EXPLOITATION DES IMAGES PAR L'ORGANISATION**

2 au 13  
juillet 2016

TRANSAT QUÉBEC  
ST-MALO

En collaboration  
avec  
Ville de Lévis

UN ÉVÉNEMENT DE  
VOILE  
INTERNATIONALE  
QUÉBEC

- 6.1 L'Organisation est propriétaire de toutes les images tournées pendant la course par ses équipes de Production.
- 6.2 Elle n'est pas propriétaire des images tournées par les concurrents.
- 6.3 Utilisations liées à la couverture audiovisuelle et à la promotion de la course hors toutes utilisations commerciales.
- 6.4 Les concurrents, leurs commanditaires et armateurs cèdent gratuitement à l'Organisation de la Transat Québec Saint-Malo 2016 et à ses partenaires les droits d'exploitation, pour une durée de dix (10) ans :
- de leurs banques d'images.
  - des images tournées par le concurrent et envoyées à la Production pendant la course.
  - des images tournées par le concurrent et non envoyées pendant la course, remises à la Production après l'arrivée sous forme de rushes ou de bout à bout d'images.
- 6.5 Ces droits sont cédés dans le cadre :
- de la diffusion libre de droits "news", magazines et reportages.
  - des utilisations internes de l'Organisation, de ses partenaires et fournisseurs officiels.
  - de la promotion de la course par l'Organisation.
  - de toutes utilisations en communication externe participant à la promotion de la course par l'Organisation ou ses représentants.
- 6.6 Autres utilisations :
- Toutes autres utilisations faites par l'Organisation, ses partenaires et fournisseurs feront l'objet d'une entente écrite avec les concurrents tant sur le plan financier que sur la durée de cession des droits.

## 7 DROITS D'EXPLOITATION DES IMAGES PAR DES CONCURRENTS

Les images tournées à bord des bateaux par les concurrents resteront leur propriété. L'utilisation par un concurrent et ses partenaires principaux des images tournées par l'Organisation en interne ou en externe, est soumise à la législation en vigueur concernant le droit à l'image d'autrui. Les utilisations faites par un concurrent et/ou son commanditaire, d'images représentant d'autres concurrents supposeront donc l'autorisation de ceux-ci, et l'Organisation ne pourra pas se substituer à cette demande d'autorisation.

2 au 13  
juillet 2016

TRANSAT QUÉBEC  
ST-MALO

En collaboration  
avec  
Ville de  
Lévis

UN ÉVÈNEMENT DE  
VOILE  
INTERNATIONALE  
QUÉBEC

7.1 Utilisation interne :

L'Organisation de la Transat Québec Saint-Malo cède gratuitement au concurrent et à ses partenaires principaux, l'ensemble des images tournées par l'Organisation pour toutes utilisations en interne non commerciales. Cette cession s'entend sur tous supports, tout territoire et pour une durée de 10 ans, à partir de la date de publication de l'annexe audiovisuelle à l'exclusion de toute utilisation commerciale et publicitaire. Une copie de chaque production devra être envoyée par le concurrent sous forme de fichier MP4 à l'Organisation.

7.2 Utilisation externe sans recettes potentielles :

L'Organisation de la Transat Québec Saint-Malo cède gratuitement au concurrent et à ses partenaires principaux, l'ensemble des images tournées par l'Organisation pour toutes utilisations en externe sans recettes potentielles. Cette cession s'entend sur tous supports, tout territoire et pour une durée de 10 ans, à partir de la date de publication de l'annexe audiovisuelle à l'exclusion de toute utilisation commerciale et publicitaire. Une copie de chaque production devra être envoyée par le concurrent sous forme de fichier MP4 à l'Organisation

7.3 Autres utilisations :

Toutes les autres utilisations faites par le concurrent et ses partenaires principaux feront l'objet d'une entente écrite avec l'Organisation ou un autre concurrent, tant sur le plan financier que sur la durée de cession des droits

## 8 AVENANTS

Toute modification par l'Organisation de cette annexe fera l'objet d'avenant(s) publié(s) et communiqué(s) à l'ensemble des concurrents

## 9 PÉNALITÉS

L'Organisation de la Transat Québec Saint-Malo se réserve le droit en cas de non-respect par un concurrent des obligations décrites dans cette annexe audiovisuelle d'appliquer une pénalité d'un maximum de cinq cents dollars canadiens (500\$ CAN) pour chaque infraction relevée.

## PHOTO



2 au 13  
juillet 2016

TRANSAT QUÉBEC  
ST-MALO

En collaboration  
avec  
Ville de  
Lévis

UN ÉVÉNEMENT DE  
VOILE  
INTERNATIONALE  
QUÉBEC

## 10 MANDAT

L'Organisation de la Transat Québec Saint-Malo a mandaté GesteV pour assurer la production photographique de la Transat Québec Saint-Malo 2016. Ce mandat couvre les missions suivantes :

- La production, la réalisation de photos sur l'épreuve en étroite relation avec les concurrents et/ou leurs représentants avant, pendant et après l'épreuve
- La réalisation de photos libres de droits pour la presse
- La défense des intérêts des ayants droit

## 11 OBLIGATIONS DES CONCURRENTS

- 11.1 Transmettre à la direction de course leurs banques d'images photo à l'Organisation avec si possible les marquages officiels en format Haute Définition au plus tard le 15 juin 2016.
- 11.2 Ces photos fournies par les concurrents (portraits – photos hélico et vedette) seront utilisées pour le site internet [www.transatquebecsaintmalo.com](http://www.transatquebecsaintmalo.com), le dossier de presse ou autres éléments de communication et seront libres de droits pour une distribution presse (hors couvertures de magazines ou quotidiens et en respect des droits achetés par les équipages auprès de leur photographe).
- 11.3 À Québec et à Saint-Malo, les concurrents s'engagent à se rendre disponibles, sur rendez-vous préalable, pour les photographes officiels de l'Organisation afin de réaliser les images nécessaires à la communication de la course.
- 11.4 Il est demandé aux concurrents d'avoir à bord pendant la course un appareil photo numérique et de transmettre régulièrement à l'Organisation (une sélection acceptable et minimale) des photos pour une utilisation via le site internet et les médias sociaux : illustration du site officiel et distribution aux médias accrédités. Ces photos seront libres de droits pour la presse pour une durée de 10 ans. Une adresse courriel sera communiquée ultérieurement pour ces correspondances.
- 11.5 Les concurrents et leurs services de communication garderont les droits de diffusion et d'exploitation de ces images.
- 11.6 En cas de partenariat avec un média, les photos devront en parallèle être envoyées à l'Organisation qui les diffusera après la parution, sous réserve que ces photos soient correctement marquées aux couleurs de la course.

## 12 OBLIGATIONS DE L'ORGANISATION

2 au 13  
juillet 2016

**TRANSAT** QUÉBEC  
ST-MALO

En collaboration  
avec  
Ville de  
Lévis

UN ÉVÈNEMENT DE  
VOILE  
INTERNATIONALE  
QUÉBEC

- 12.1 Le responsable audiovisuel des concurrents pourra demander le cas échéant la suppression d'une image de la base de données photo.
- 12.2 Les photos réalisées par l'Organisation seront mises à disposition des équipages pour illustrer leur site internet officiel ainsi que leurs newsletters, en basse définition et sans possibilité de téléchargement par la presse.

### **13 DROITS D'EXPLOITATION DES PHOTOS PAR L'ORGANISATION**

- 13.1 L'Organisation est propriétaire des droits patrimoniaux de toutes les photos réalisées par ses équipes avant et pendant la course : ces photos pourront être utilisées en outre sur le réseau de distribution de l'agence officielle.
- 13.2 L'Organisation n'est pas propriétaire des photos réalisées par les concurrents.

Fait à Québec, le 29 avril 2016